Abendrot

CONGÉ SANS SOLDE

La loi ne prévoit pas de dispositions claires pour le cas des congés sans solde. La loi sur le libre passage en revanche stipule qu'une modification du taux d'occupation d'une durée d'au moins 6 mois doit impérativement donner lieu à une mutation. Les institutions de prévoyance peuvent néanmoins proposer d'autres solutions en faveur des assurés.

Pour un congé sans solde d'un mois au moins et de six mois au plus, la Fondation Abendrot propose les solutions suivantes.

1. **Poursuite de l'assurance avec cotisations d'épargne et de risque**
   L'assuré prend en charge la totalité des coûts (cotisations employé et employeur) pendant la durée du congé sans solde. L'assurance est ainsi maintenue sans restriction. La Fondation Abendrot facture à l'employeur la totalité des coûts à supporter par l'assuré. L'employeur facture à son tour à l'employé les frais de cotisations.

2. **Poursuite de l'assurance avec protection contre les risques**
   L'assuré acquitte la totalité des coûts de la protection risques et des frais administratifs (cotisations employé et employeur) pendant la durée du congé sans solde. La protection contre les risques de décès et d'invalidité est ainsi maintenue. La Fondation Abendrot facture à l'employeur la totalité des coûts à supporter par l'assuré. L'employeur facture à son tour à l'employé les frais de cotisations.

3. **Congé sans solde sans couverture d'assurance**
   L'assuré ne souhaite pas verser de cotisations pendant la durée du congé sans solde. Dans ce cas, aucune cotisation n'est prélevée et il n'y a pas de couverture des risques.

Congé de plus de six mois
Si le congé sans solde dure plus de six mois, vous devez faire une déclaration de sortie au moyen du formulaire correspondant. Après votre retour au travail, votre réintégration doit être déclarée.

Congé de moins d'un mois
Un congé de moins d'un mois ne doit pas être déclaré à la Fondation. Aucun allégement de prime n'est effectué et la couverture d'assurance est maintenue sans interruption.

Veuillez noter que la déclaration d'un congé sans solde doit être effectuée par votre employeur. Vous pouvez également volontiers demander conseil à notre service clientèle.

Stiftung Abendrot | Güterstrasse 133 | Postfach | 4002 Basel | T 061 269 90 20 | stiftung@abendrot.ch
abendrot.ch

Abendrot

V5.24

Stiftung Abendrot
Güterstrasse 133
Postfach
4002 Basel

CONFIRMATION CONGÉ SANS SOLDE

PERSONNE ASSURÉE

N° assuré/e ☐

Nom _____ Prénom _____

Rue, n° _____ NPA, Lieu _____

N° assurance sociale _____

EMPLOYEUR

EMPLOYEUR _____

N° contrat _____

Congé sans solde (1-12 mois) du (date) _____ au (date) _____

☐ **1. Poursuite de l'assurance avec cotisations d'épargne et de risque**

◯ **2. Poursuite de l'assurance avec protection contre les risques**

Assurance par convention nécessaire pour le point 1 et 2

◯ **3. Congé sans solde sans couverture d'assurance**

Confirmation de l'explication de l'assurance par convention par l'employeur
L'employeur confirme avoir rempli son devoir d'information et avoir informé la personne assurée sur l'assurance par convention.

☐ Par la présente, nous confirmons avoir informé la personne assurée sur l'assurance mentionné.

Lieu, date _____ Signature et Timbre de l'employeur _____

canceller | imprimer | envoyer par e-mail